

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 04 mars 2025 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 24 (délibération 1) puis 26

Pouvoirs : 5

Votants : 29 (délibération 1) puis 31

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mr Gilles BERGAMI

JOZE

Mr Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPY

LEZOUX

Mme Marie-France MARMY, Mr Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, Mr Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, Mr Romain FERRIER

MOISSAT

Mr Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

Mme Séverine VIAL

SEYCHALLES

VINZELLES

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Brousse René (pouvoir à Mme Cierge), Mme Montbrizon Julie (pouvoir à Mr Bergami), Mr Frasiak Bernard (pouvoir à Mme Vial), Mme Olivon Anne-Marie (pouvoir à Mme Marmy), Mr Cosson Alain (pouvoir à Mme Roche)

Absents : Mr LUCAS, Mme DE FREITAS, Mr MARQUET, Mme GRANET, Mr DUPOUE, Mme GONINET

Suppléant présent : M. BEAL, Mme DE LA FUENTE

Est nommé secrétaire de séance : Mme Patricia LACHAMP

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mme Patricia LACHAMP est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°22 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2025 est présenté et approuvé **à l'unanimité**.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Adoption du projet de territoire Entre Dore et Allier

Fin 2021, la Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration de son Projet de territoire. Les engagements de ce projet s'articulent autour de 4 grandes ambitions :

Ambition 1 : Un territoire qui offre une qualité de vie à ses habitants

Ambition 2 : Un territoire qui conforte son attractivité économique et sa vocation industrielle

Ambition 3 : Un territoire qui aménage de manière responsable

Ambition 4 : Un territoire qui préserve et valorise ses ressources

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé le Projet de territoire **à l'unanimité**.

2- Acquisition du bâtiment « Groupe B » à la commune de Lezoux

Dans le cadre de l'extension et de construction d'un nouveau groupe scolaire à Lezoux, l'ancienne maternelle a été déconstruite et installée temporairement dans le bâtiment « Groupe B ».

Dans le cadre la prise de compétence enfance et jeunesse, une convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Lezoux a été signée et elle prévoit aussi, qu'à la fin des travaux et lorsqu'il sera disponible, la Communauté de communes «Entre Dore et Allier» aurait à sa disposition le bâtiment «Groupe B » situé rue Pasteur et propriété de la commune.

L'objectif commun de la Commune et de la Communauté de communes est de créer un Pôle Petite Enfance/Enfance/Jeunesse autour de la citée scolaire regroupant sur un même secteur géographique tous les acteurs Enfance et Jeunesse permettant aux familles utilisatrices, de trouver tous les acteurs Enfance et Jeunesse dans un même périmètre.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a décidé à :

- **29 voix POUR**
- **2 voix CONTRE**
- **0 ABSTENTION**
- De faire l'acquisition du bâtiment «Groupe B» de 1 420 m², la cour de récréation et une partie de la bande de terrain située à l'arrière du bâtiment, au prix de 260 000 €.
- De solliciter la Mairie de Lezoux sur la possibilité d'intervention sur le terrain communal pour les opérations de bornage, représentant environ 3 000 m², de la parcelle communale cadastrée sous le n° AE 79, dont les frais seront à la charge de la CCEDA.

FINANCES

3- Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes

Le conseil communautaire a validé le principe de l'attribution de fonds aux communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes **à l'unanimité**.

Volume financier global de 1 200 000€ pour une période de 3 ans (2025-2027) selon la répartition suivante :

	PART FIXE	REPARTITION POP		TOTAL
		%		
BORT L'ETANG	10 000€	4%	42 400€	52 400€
BULHON	10 000€	4%	42 400€	52 400€
CREVANT LAVEINE	10 000€	4%	42 400€	52 400€
CULHAT	10 000€	6%	63 600€	73 600€
JOZE	10 000€	6%	63 600€	73 600€
LEMPY	10 000€	2%	21 200€	31 200€
LEZOUX	10 000€	32%	339 200€	349 200€
MOISSAT	10 000€	6%	63 600€	73 600€
ORLEAT	10 000€	11%	116 600€	126 600€
PESCHADOIRES	10 000€	11%	116 600€	126 600€
RAVEL	10 000€	4%	42 400€	52 400€
ST JEAN D'HEURS	10 000€	4%	42 400€	52 400€
SEYCHALLES	10 000€	4%	42 400€	52 400€
VINZELLES	10 000€	2%	21 200€	31 200€
	140 000€	100%	1 060 000€	1 200 000€

- Projets éligibles : uniquement des projets d'investissement qui traduisent les ambitions du projet de territoire et/ou favorisent les investissements communaux.
- Conditions : les projets/dépenses éligibles sont ceux dont la date de commencement des travaux est postérieure au 1^{er} janvier 2025.
- Dépôt de la demande : la commune devra adresser un courrier de demande, une délibération avec le plan de financement et un échéancier prévisionnel de réalisation.

4- Débat d'orientation budgétaire 2025 (DOB)

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doit être organisé au sein du Conseil Municipal (et communautaire) un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1).

Le débat d'orientation budgétaire s'articule avec les éléments financiers suivants :

- Un résultat positif à reporter en fonctionnement (4 098 150.17€) et en investissement (2 847 812.35€). Ces résultats permettront d'équilibrer le budget 2025 sans avoir recours à l'emprunt.
- L'épargne brute 2024 est en hausse à 652446€ (425 682€) et devrait se réduire en 2025.
- La section de fonctionnement s'équilibrera avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et sans augmenter les taux de fiscalité. Les charges de personnels pour 2025 devraient être en baisse.

- La section d'investissement 2025 est ambitieuse avec l'entrée en phase opérationnel des projets structurants comme le pôle de ressources, les travaux sur le bâtiment « Goupe B » (ex-école maternelle de Lezoux) et le skate park. Les dépenses et recettes sont inscrites à hauteur de 4 452 000€.
- Le budget annexe du pôle commercial est relativement stable en fonctionnement, en investissement il sera nécessaire de prévoir une avance remboursable de 99 480€ pour financer la réfection de toiture.
- Sur le budget du PAI, une seule vente est prévue sur cette année pour 86 472€.
- Le budget SPANC sera en baisse et fonctionnera avec un seul agent.

Le conseil communautaire a **pris acte** du débat d'orientation budgétaire 2025.

5- Vote des attributions des compensation versées aux communes pour 2025

Pour l'année 2025, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le montant des attributions de compensation identique aux années précédentes, soit :

Communes	AC provisoire 2025	Acompte mensuel versé aux communes
BORT L'ETANG	23 186 €	1 932 €
BULHON	4 176 €	348 €
CREVANT-LAVEINE	3 819 €	318 €
CULHAT	71 061 €	5 922 €
JOZE	165 705 €	13 809 €
LEMPY	7 784 €	649 €
LEZOUX	459 039 €	38 252 €
MOISSAT	8 838 €	737 €
ORLEAT	66 755 €	5 563 €
PESCHADOIRES	290 644 €	24 220 €
RAVEL	52 954 €	4 413 €
ST JEAN D'HEURS	4 545 €	379 €
SEYCHALLES	22 334 €	1 861 €
VINZELLES	6 440 €	537 €
TOTAL	1 187 282 €	98 940 €

ENFANCE JEUNESSE

6- Création d'un dispositif de bourses citoyennes BAFA-BNSSA 2025 pour les jeunes de 16 à 25 ans

Le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la mise en place du dispositif « Bourses citoyennes BAFA – BNSSA » pour 2025.

Celui-ci vise à apporter une aide financière aux jeunes du territoire CCEDA, âgés de 16 à 25 ans, souhaitant se former au BAFA et au BNSSA, pourront bénéficier de celle-ci en contrepartie d'une action citoyenne de 30h non rémunérées au sein d'un service intercommunal (Centre de loisirs, Médiathèque, ...).

7- Validation du mode de calcul des tarifs des séjours été et ski 2025

Pour l'année 2025, 5 mini séjours sont reconduit car ils offrent aux enfants la possibilité de vivre une aventure, une expérience en dehors de la structure familiale, de découvrir des activités différentes de celles des centres de loisirs tout en apprenant à partager et vivre ensemble.

Le conseil communautaire a l'unanimité adopté les grilles tarifaires suivantes :

Calcul tarifs séjours si aucune aide n'est versée aux familles									
Quotient familial CAF	1 à 350€	351 à 500€	501 à 750€	751 à 900€	901 à 1100€	1101 à 1300€	1301 à 1500€	+ de 1500€	Hors CCEDA
Aide CCEDA	90%	85%	80%	70%	70%	60%	45%	35%	0%

CCEDA – Tarifs séjours avec aides AVE			
Quotient familial CAF	1 à 350€	351 à 500€	501 à 750€
Aide CCEDA avant déduction AVE	50%	50%	50%

CCEDA - Tarifs séjours avec PASS COLO pour enfants dans l'année des 11 ans ou 12 ans si aide non utilisée en N-1 (aide attribuée qu'une seule fois)				
Quotient familial CAF	1 à 200€	201 à 700€	701 à 1200€	1201 à 1500€
PASS COLO	350€	300€	250€	200€
Aide CCEDA après déduction PASSCOLO	80%	75%	70%	55%

ECONOMIE

8- Pôle commercial – Redevance d'occupation du domaine public

Un salon de coiffure ambulant a émis une demande d'emplacement sur le parking du pôle commercial à Crevant-Laveine à raison de deux vendredis par mois.

Le conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** :

- De fixer la redevance à 1€ le mètre linéaire par jour de présence pour ce salon de coiffure ambulant.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'occupation correspondante.

HABITAT

9- Demande de subvention Anah ingénierie (convention opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain)

Depuis juillet 2024, la CCEDA s'est engagée aux côtés de l'Anah pour une durée de 5 ans (2024-2029) pour le déploiement de l'opération OPAH-RU sur le périmètre du centre ancien de Lezoux.

L'opérateur Urbanis a été désigné pour le suivi et l'animation de cette opération.

L'Anah contribue à la prise en charge des coûts de suivi et d'animation de l'opération par l'attribution d'une subvention annuelle fixe et d'une subvention variable.

Pour l'année 2025 il convient de solliciter ces subventions auprès de l'Anah :

- Part fixe Anah 2025 : 38 608.00€
- Part variable Anah 2025 : 37 050.00€

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** et autorise Madame la Présidente à solliciter ces subventions auprès de l'ANAH au titre de l'ingénierie 2025 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain.

URBANISME

10- Programme « Habiter Mieux » - Subvention aux privés abondement de la CCEDA

Depuis 2018, la CCEDA participe aux subventions de l'Anah auprès des bénéficiaires du programmes de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie.

Dans le cadre du volet énergétique, le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'attribution d'une subvention CCEDA aux usagers dépositaires d'une demande et répondant aux critères d'attribution.

MEDIATHEQUE

11- Modification de la « Convention du réseau des médiathèques entre dore et allier » et remplacement par la « Convention de partenariat réseau des médiathèques entre dore et allier 2025 »

La convention établira pour objectif de mettre en réseau les différents points médiathèque avec la médiathèque intercommunale et de créer un catalogue documentaire commun et partagé afin de permettre la circulation des collections sur le territoire.

Les évolutions porteront sur :

- La mise en place des fonds flottants (chaque document est rattaché au catalogue intercommunal et non plus à un Point-Médiathèque en particulier).
- L'organisation des navettes documentaires et la périodicité des rotations des collections.
- La désignation d'un « élu référent médiathèque » par commune.
- Les acquisitions et la gestion des collections assurées par les agents du service et non plus séparément par chacun des Points-Médiathèques et dans le respect d'une politique documentaire à l'échelle du Réseau.
- La modification de la charte du bénévole/contributeur.
- La mise en place d'une signalétique dans chaque commune.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** d'annuler et remplacer la « Convention de fonctionnement du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes Entre Dore et Allier » par la « Convention de partenariat du réseau des médiathèques entre Dore et Allier 2025 » actualisée.

ENVIRONNEMENT

12- Avis sur la construction d'une centrale photovoltaïque à Lezoux

La société SOLEFRA a déposé une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Lezoux, sur la route de Lempty. Le projet agrivoltaïque se situe sur 8.58 hectares au sol qui seront clôturés. Cela représente une puissance crête de 7.54 KWc. Cela correspond à la consommation annuelle de plus de 9 400 habitants (hors eau chaude et sanitaire).

Le projet pourrait être amélioré :

- La toiture des installations devrait être de couleur rouge, pour reprendre la caractéristique du territoire,
- Les conteneurs et postes de transformations sont visibles depuis la départementale ou le hameau. L'intégration paysagère doit être plus poussée via un bardage bois ou une haie végétale.
- La plantation de haie est une bonne solution, mais il serait préférable d'agrémenter des poches d'arbres à plus hautes tiges afin de casser l'effet mur végétal.

L'eau de pluie des bâtiments devra être gérée à la parcelle (pas de précision dans la notice).

Le conseil communautaire a décidé par **24 POUR, 6 CONTRE et 1 ABSTENTION** d'émettre un avis favorable avec une réserve et des observations :

- La réserve sera levée si l'avis favorable de la CDPENAF valide le projet agrivoltaïque ;
- Les observations visent à assurer une meilleure intégration paysagère au permis de construire n° 063 195 24 L0050 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Lezoux.

TOURISME

13- Avenant à la convention MDT 2025-2027

A compter de mars 2025, la mise en place d'un point d'information touristique va être mise en place dans les locaux du musée de la Céramique à Lezoux.

Cette mise à disposition de locaux par le Conseil Départemental 63 est à titre onéreux, aussi la redevance annuelle s'élève à 4000€ ventilés comme suit :

- 2160€ redevance
- 1840€ (participation aux charges de fonctionnement ménages et fluides)

Il convient de modifier l'article 18 de la convention MDT/CCEDA afin d'intégrer ces nouvelles charges, le montant de la participation de la CCEDA 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé le nouveau montant 2025 de la participation de la CCEDA à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez à hauteur de 96 321.43€ à :

- **30 voix POUR**
- **0 voix CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

MARCHE PUBLIC

14- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'extension du Parc d'Activités Entre Dore et Allier – Choix du titulaire

Une consultation a été lancée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du Parc d'Activités Entre Dore et Allier notamment pour de la rédaction des pièces techniques des études réglementaires à lancer et de la constitution du dossier de création de la ZAC.

Ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec seuil maximum et donnera lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Cette consultation n'est pas allotie. L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique (mono-attributaire) pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification pour un montant maximum de 50 000.00€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** et attribue l'accord-cadre pour la « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du Parc d'Activités Entre Dore et Allier » à ASSEMBLIA pour un montant maximum de 50 000,00 € HT sur les 4 années de durée de l'accord-cadre.

ENFANCE JEUNESSE

15- Dispositif « Jobs citoyens » 2025 pour les jeunes de 14 à 17 ans

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de reconduire le dispositif « Jobs citoyens » à destination des jeunes 14-17 ans du territoire CCEDA est reconduit. Ce dispositif offre la possibilité à des jeunes de 14 à 17 ans qui habitent sur le territoire d'effectuer, en équipe sur une durée de 1 à 5 jours, une action citoyenne sous forme de petits travaux de proximité pendant les vacances scolaires en contrepartie d'une indemnisation. Au terme de sa mission le jeune recevra une indemnité de 25€ par jour de présence.

Le secrétaire de séance



Patricia LACHAMP

La Présidente



Elisabeth BRUSSAT